

CHARTE ÉTHIQUE

DEMAIN

Version 1 - Octobre 2022

Toute modification de la charte doit donner lieu à une communication auprès de l'ensemble des collaborateurs de DEMAIN.

PREAMBULE

Pourquoi avoir une Charte Éthique ?

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels le cabinet DEMAIN et l'ensemble de ses filiales (ci-après « le cabinet » ou « DEMAIN ») adhèrent et qui doivent guider chaque collaborateur.trice (ci-après « les collaborateur.trice.s » ou « les consultant.e.s») dans la pratique quotidienne de son métier.

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du cabinet dans la conduite de ses affaires.

Les principes définis dans cette charte incitent DEMAIN à conduire ses affaires et à accomplir son travail de façon à maintenir et à renforcer la confiance de ses client.e.s et parties prenantes.

A qui s'adresse cette Charte ?

Cette charte s'adresse à nos collaborateur.trice.s, nos actuel.elle.s et potentiel.elle.s client.e.s, ainsi qu'à toutes les personnes qui souhaitent connaître les grands principes éthiques de DEMAIN.

DÉLIT D'INITIÉS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tout.e consultant.e ayant accès à des informations de type financier, stratégique, technique, juridique, ou autres, (initié permanent ou occasionnel) doit en préserver la confidentialité et s'abstenir d'effectuer toute action soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui tant que cette information n'a pas été rendue publique. Le fait d'utiliser ces informations pour réaliser un profit personnel direct ou indirect est non seulement contraire aux règles de conduite du cabinet mais aussi à la loi.

Or, de nombreuses situations peuvent donner lieu à ce genre de conflit, notamment lorsqu'un.e consultant.e ou l'un.e de ses proches détient des intérêts directs ou indirects chez un concurrent, un fournisseur ou un.e client.e de DEMAIN. Les consultant.e.s doivent donc identifier les risques de conflit d'intérêts, les révéler auprès

de leur responsable et agir le cas échéant au mieux des intérêts du cabinet et de ses client.e.s.

Dans un souci d'intégrité, iels doivent également se garder de toute action de nature à provoquer un conflit d'intérêts, réel ou potentiel et par conséquent ne pas prendre part à une mission concernée. Si un potentiel conflit d'intérêt est identifié après le début d'une mission, le cabinet s'engage à prendre les actions nécessaires et, si besoin, à le communiquer auprès du de la client.e concerné.e.

CORRUPTION

Le cabinet DEMAIN s'attache à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités. Il applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où le cabinet intervient.

En outre, le cabinet a défini des règles plus précises relatives à l'acceptation ou l'offre d'un cadeau et/ou d'une invitation :

- L'acceptation de ces derniers ne peut se faire que s'ils sont complètement désintéressés.
- L'offre doit conserver une valeur dite raisonnable et n'est autorisée que dans les situations suivantes :
 - Remercier un client.e
 - Participer à la mise à l'esprit du cabinet auprès des client.e.s
 - Accomplir notre mission de pédagogie liée à l'impact

DÉONTOLOGIE

Le cabinet DEMAIN et ses collaborateur.trice.s sont susceptibles de rencontrer au cours de leurs activités des problèmes déontologiques liés principalement à l'utilisation de pratiques commerciales abusives, à la gestion des informations confidentielles des client.e.s ainsi qu'à la réalisation de missions pro bono. Afin de prévenir ce type de problèmes, certaines règles ont été établies.

Pratiques commerciales abusives

DEMAIN s'efforce de ne faire l'utilisation d'aucunes pratiques commerciales dites abusives. Dans les faits, ce genre de pratiques pourrait correspondre à la surestimation

volontaire du besoin d'une mission pour obtenir une facturation plus importante ou la dissimulation d'une activité pouvant altérer le déroulement annoncé ou la bonne conduite d'une mission. C'est pourquoi le cabinet s'engage à :

- Respecter un devoir d'honnêteté auprès des client.e.s pour une évaluation réaliste des besoins (ex : staffing)
- Respecter un devoir de transparence auprès des client.e.s sur les chantiers internes du cabinet qui peuvent impacter une mission de manière significative
- N'autoriser le sur-staffing que si la charge reste raisonnable et ne porte préjudice ni au client.e ni au consultant.e.

Knowledge Management et confidentialité des informations clients

DEMAIN respecte, au sein du cabinet et dans l'exécution de ses missions, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités. Cet effort se traduit au quotidien par la formation de l'ensemble des consultant.e.s à ces problématiques et leurs conséquences dès leur arrivée au cabinet.

Plus précisément, le cabinet a identifié deux problématiques potentielles majeures qu'il a décidé d'encadrer spécifiquement, à savoir la réalisation de deux missions aux enjeux similaires chez deux client.e.s concurrent.e.s et la revente d'un outil (ainsi que ses données) développé pour un.e client.e spécifique à un.e autre client.e. Pour se faire, DEMAIN s'engage à :

- Ne jamais divulguer d'informations confidentielles et/ou sensibles auprès d'un tiers
- Ne jamais défavoriser un.e client.e passé.e en utilisant ses données ou enseignements spécifiques pour un.e autre client.e. Par extension, DEMAIN ne permet pas à un.e consultant.e ne pouvant respecter cette règle de réaliser deux missions aux enjeux similaires chez deux client.e.s concurrent.e.s.
- N'autoriser le partage d'informations entre consultant.e.s que si ces dernières ne contiennent ou ne concernent pas d'éléments confidentiels et/ou sensibles.
- Informer les client.e.s si un outil développé dans le cadre d'une mission, mais dont la propriété appartient au cabinet, est susceptible d'être réutilisé pour d'autres missions.

Mission pro bono

Une mission pro bono est une mission réalisée auprès d'organisations engagées pour le bien public (association, ONG, acteur public, etc.).

DEMAIN, dans le cadre de sa volonté d'avoir un impact positif sur le monde qui l'entoure, peut être amené à réaliser des missions pro bono. Afin d'éviter que cette pratique ne soit perçue comme une pratique commerciale déguisée, le cabinet s'engage à ce que si la mission pro bono se termine par la recommandation d'une mission rémunérée, le cabinet ne puisse pas la réaliser.

FISCALITÉ

Dans le cadre de son activité, le cabinet DEMAIN s'engage à ne pas faire d'optimisation fiscale et à respecter en toutes circonstances le but des régimes fiscaux en application du pays où le cabinet ou une de ses filiales exerce.

Plus explicitement, le cabinet s'engage à :

- Ne créer des filiales que dans les pays où le cabinet réalise une activité substantielle
- Déclarer les revenus d'une mission uniquement dans le pays où se situe le cabinet ou sa filiale en charge de cette mission
- Encourager ses salariés à suivre les mêmes règles.

En outre, afin de garantir une pleine transparence vis-à-vis de ses collaborateurs, le cabinet DEMAIN s'engage à leur présenter annuellement les comptes et à discuter des différents leviers financiers utilisés.